

INTERNATIONAL MONTESSORI



Children on the move ...

www.international-montessori.org
Brussels

'SAVOORKE'
Bergstraat 24
3080 Tervuren

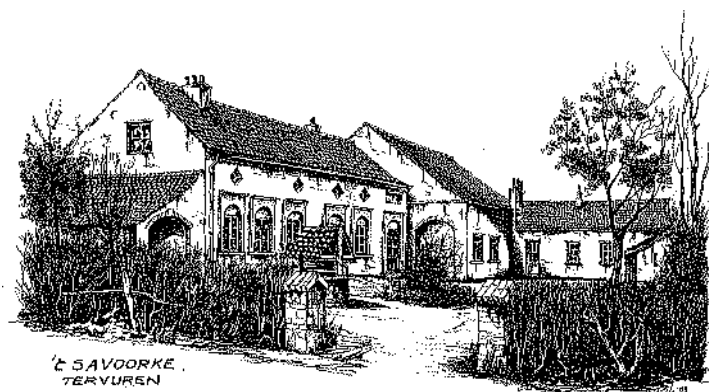


Pour les inscriptions, veuillez contacter:
02-767-6360 ou 02-721-2111

Tarifs Annuels Standards 2010-2011

	Programmes disponibles:	Communauté des Tout Petits Ages: 15 mois à 3 ans	Maison des Enfants Ages: 3 à 6 ans
B:	5 matinées	9400 €	9400 €
C:	2 jours complets et 3 matinées	12260 €	12260 €
D:	4 jours complets et mercredi matin	15120 €	15120 €
E:	5 jours complets	15520 €	15520 €
E1:	2 ½ jours	8500 €	-
E2:	3 jours complets	9930 €	-
E3:	4 jours complets	13240 €	-

Combinaisons possibles:



G:	Garderie régulière de 15h à 18h Par jour:	12 €
H:	Garderie irrégulière à partir de 15h Par heure:	5 €
I:	Stages de vacances à des dates déterminées Par semaine: 9h à 16h. Par semaine: 9h à 17h	240 € 265 €
J:	Cours de violon pour la Maison des Enfants: Par trimestre: € 22 x le nombre de semaines Par an: Location du violon pour l'année complète: Location du violon pour une période d'essai:	805 € 105 € 50 €
K:	Conseiller socio psychologique: Aide individuelle supplémentaire Par heure:	68 €
M:	Service de bus: Zone A: communes voisines: Trajet simple Aller-retour Zone B: communes non voisines: Trajet simple Aller-retour Zone C: communes éloignées Remarques: - trajets, horaires et disponibilités dépendent de l'adresse des familles participantes. - les frais sont à payer à l'avance et ne sont pas remboursés.	1910 € 2965 € 2140 € 3370 € Calcul individuel

Règlement administratif – Tarifs Standards

* Droit d'inscription:

Communauté des Tout-petits:	450 €
Maison des Enfants:	450 €
Primaire:	650 €
Secondaire:	650 €

Ces montants sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Un reçu sera joint au contrat.

A partir de la deuxième année, ce montant sera à nouveau perçu pour confirmer l'inscription mais sera déduit lors du paiement du montant total des frais scolaires.

* Contrat d'inscription:

Le contrat indique le tarif annuel ainsi que les dates de paiement. Les parents doivent signer ce contrat pour finaliser la procédure d'inscription.

Le contrat est un accord entre les parents et l'école. Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires quelles que soient les dispositions prises avec leur employeur.

* Paiements:

Tous les paiements s'effectuent en euros à la date spécifiée sur le contrat à la KBC Bank, Mark 4, 3080 Tervuren : BIC Code: KREDBEBB

International Montessori School Tervuren
Compte n°: 434-5164481-11
IBAN: BE43 4345 1644 8111

International Montessori Children's Centre
Sterrebeek
Compte n° : 434-5181931-01
IBAN : BE43 4345 1819 3101

International Montessori Wezembeek-Oppem
Compte no : 734-0099509-93
IBAN : BE98 7340 0995 0993

International Montessori « Hof Kleinenberg »
Compte n° : 734-0236015-23
IBAN : BE92-7340-2360-1523

- * **Frais bancaires:** Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.
- * **Paiement tardif :** Si le paiement n'est pas effectué dans les 3 semaines, un intérêt de 2% sera ajouté au montant dû.
- * **Inscription en cours d'année :** Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'année. Le montant des frais scolaires est calculé au prorata de la date d'inscription.
- * **Les frais scolaires comprennent:** Pour le Communauté des Tout-Petits et la Maison des Enfants, les frais scolaires comprennent tout le matériel journalier ainsi que le repas du midi pour les enfants qui restent toute la journée. Les couches sont fournies par les parents.
- Pour les primaires et le secondaire, sont inclus dans le tarif :
- Cours de piano ou violon
 - Livres
 - Le matériel scolaire
 - Le sport ainsi que les trajets correspondants
 - Le repas lors des jours "spécial cuisine"
 - Les excursions en rapport avec le curriculum

Remboursement en cas de départ anticipé

Lorsqu'un enfant inscrit ou réinscrit ne poursuit pas sa scolarité dans l'école, une note écrite doit être remise avant le 15 juin. Si l'annulation n'a pas été effectuée, 60% des frais scolaires devront être payés.

Un remboursement des frais scolaires sera effectué au prorata de la date du départ de l'enfant dans le cas où les parents seraient délocalisés à l'étranger en cours d'année. Une notification écrite est requise 3 mois avant le départ de la part des parents et de l'employeur.

Le remboursement s'effectue selon le tableau suivant :

Notification reçue:	Départ avant le:	Remboursement des Frais Scolaires :
Au 30 septembre	le 31 décembre	40%
Au 30 novembre	le 28 février	20%
Après le 1er décembre	-	Pas de remboursement

*** Bus scolaire:**

Les enfants qui ont entre 3 et 16 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service de bus est entièrement géré par l'école, Il y a un petit bus Mercedes et 2 mini bus, tous munis de ceintures de sécurité. Le bus prend les enfants, si possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Le paiement s'effectue annuellement ou suivant un prorata lorsque des enfants prennent le bus en cours d'année.

Ces frais ne sont pas remboursables.

Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse des enfants. Au cas où une seule demande serait faite pour une adresse spécifique, un prix individuel est applicable.

Zone A: communes voisines

Zone B: communes non voisines

Zone C: autres communes

Zone D : service de bus spécial mis en place pour les familles dont les enfants fréquentent à la fois les sites de Rotselaerlaan, Tervuren et de 'Hof Kleinenberg', Woluwé (secondaire). Les enfants seront déposés sur le site de Rotselaerlaan et les étudiants du secondaire seront transférés à Woluwé le matin et ramenés à Tervuren à la fin de la journée (heures à déterminer).

